SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr **Site : www.sntpct.fr**
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Les Assises de l'Animation organisées par l'AFCA, AnimFrance et le SPI avec la participation du CNC : DANS QUEL BUT ?

Dans quel contexte ?

Depuis l'automne 2022, la Production de films d'animation et la fabrication d'effets visuels numériques traversent une grave crise de l'emploi, en conséquence d'une baisse brutale de cofinancement notamment par suite d'une saturation des marchés des plateformes de VOD et streaming, faisant elle même suite à une bulle spéculative lors des périodes de confinement.

Vu l'ordre du jour arrêté par les organisateurs, ce n'est pas pour aborder :



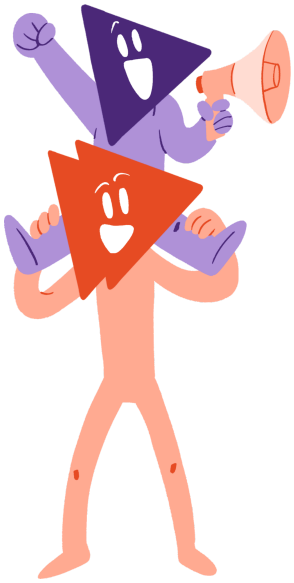
- **La dérégulation** qui affecte les Fonds de soutien à la production du CNC et favorise aujourd'hui la délocalisation des films et de l'emploi au détriment des techniciens résidents en France, tout en garantissant pour les producteurs le bénéfice des ces fonds y compris sans aucun abattement,
  et la question des fausses coproductions internationales et du détricotage des accords de coproduction au gré de leurs révisions ;
- **La situation économique et financière des sociétés** de production qui investissent et engagent des techniciens sur un temps long, ce qui suppose une solidité des plans de financement aux plans national et international. Quelles garanties, quels garde-fous au regard de l'obligation de déposer une demande d'agrément d'investissement ?
- **La question de l'usage de l'Intelligence Artificielle Générative** ayant pour objet de substituer le travail humain des collaborateurs de création par la machine en vue de réduire les coûts de fabrication ;
- **La question des obligations de diffusion** du film d'animation.
- **L'institution de diplômes nationaux** et la **régulation** de l'adéquation entre les formations que dispensent les centres de formations et les débouchés professionnels pour leurs étudiants en sortie de cursus, tandis que le coût de ces formations devient lui-même spéculatif.

L'emploi des techniciens et techniciennes lui, ne fait pas l'objet de plans de licenciement - étant intermittents -
Il y a simplement des milliers d'emplois qui sont supprimés et comme l'a relevé AnimFrance, lors d'une conférence de presse à Annecy en Juin 2025, pour constater :

- - 11% du nombre de salariés en 2024 par rapport à 2022 ;
- - 23% d'heures travaillées en 2024 par rapport à 2022 ;
- **et pour les techniciens et techniciennes en CDDU ? c'est :** - 14% effectifs , - 25% masse salariale , - 30% nb heures travaillées en 2024 par rapport à 2022 ;
  (sources Audiens)

Ce sont des techniciens et des techniciennes qui perdent tout droit à l'indemnisation chômage, les condamnant à se reconvertir ou à percevoir le RSA - que les derniers gouvernements ont assorti partiellement par du travail gratuit -
Face à cette situation, nous avons écrit le 31 mai dernier au Président du CNC par lequel nous lui avons fait les demandes suivantes :

Les propositions du SNTPCT :



1. apporter au cadre réglementaire relatif aux aides du CNC **les réformes qui permettent de consolider** l'assise financière des sociétés de production, notamment parer aux difficultés qu'elles rencontrent lors de baisses conjoncturelles d'activité en contrepartie d'un contrôle renforcé de la solidité des plans de financement ;
2. **renforcer** la capacité de résilience des sociétés — notamment en tenant compte des fragilités propres aux sociétés intervenant à titre de prestataire — face, par ailleurs, auxdits aléas conjoncturels ;
3. **renforcer** les dispositions relatives à l'attribution des Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, notamment en augmentant de façon significative la part prise dans la grille des cent points relatifs à la production de films d'animation par le groupe techniciens ;
4. **pénaliser** l'usage de l'Intelligence Artificielle Générative ayant pour objet de substituer le travail humain affecté à la création par la machine en vue de réduire les coûts de fabrication, en pratiquant un abattement significatif sur le montant du soutien accordé à chaque étape de fabrication des films (développement, écriture, pré-production, production, post-production) ;
5. **instituer** une obligation de transparence quant à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle Générative auprès des studios de production de films d'animation et d'effets visuels numériques, notamment par mention spécifique aux génériques et lors du dépôt des dossiers de demande d'agrément auprès du CNC.
6. pour ce qui concerne les effets visuels numériques, nous demandons que **la part de points qui leur est attribuée** pour ce qui concerne la fiction en prise de vues réelle **soit augmentée** dans une proportion notable pour mieux inciter à la relocalisation de l'emploi ;
7. **renforcer** l'obligation des éditeurs de programmes et l'ensemble des diffuseurs quant à la part de financement et de diffusion d'oeuvres d'animation qui leur incombe ;
8. pour mieux assurer aux techniciens de la production de films d'animation et d'effets visuels numériques le déroulement de leur carrière ; nous considérons qu'il est indispensable **d'instituer un dispositif** réglementaire permettant la délivrance d'une certification professionnelle attribuée en fonction d'un nombre de films ou d'épisodes (à définir) et constituant une durée minimale (à définir) d'emploi ;
9. **instaurer la régulation** qui s'impose afin d'inciter les centres de formation à veiller à l'adéquation des formations qu'ils dispensent avec les demandes des studios et une obligation renforcée quant aux débouchés que leurs étudiants trouvent en sortie de cursus, tandis que le coût de ces formations devient lui-même spéculatif.

Notre lettre adressée à Monsieur le Président du CNC à retrouver sur notre site :
https://sntpct.fr/2025/07/02/notre-lettre-au-president-du-cnc/

à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse quant à la prise en compte de ces demandes…

Paris, le 30 Septembre 2025,
Les membres de la branche animation du SNTPCT
www.sntpct.fr
Instagram : @sntpct_75